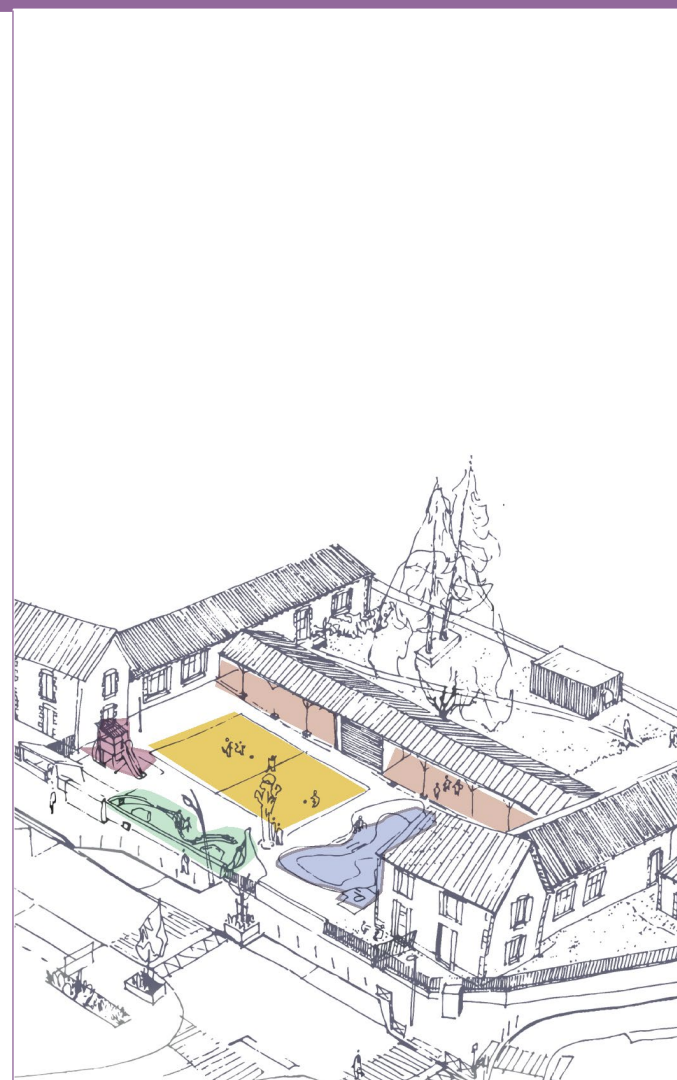


# Assemblée générale 2026

*Cirières – 26 juin 2026*

---



# Refonte conseil aux collectivités

*Nouveau parcours · Nouveaux barèmes*

---

## Notre fil conducteur



- Privilégier le terrain, l'échange avec les élus et la réactivité.*
- Mettre en avant, développer la sensibilisation sur-mesure qui est faite lors des conseils.*
- Redonner aux conseillers leur bien le plus précieux, le temps.*



# Notre démarche

*Une démarche participative, de l'équipe au Conseil d'administration*

**3 étapes depuis janvier 2026, parfois simultanées**

---

- Travail collectif sur les pratiques (séminaire · réunions internes)
- Analyse 2016-2025 (adhésions · conventions · temps passé)
- Présentation au CA (mai et juin + rencontre professionnels CA) : recueil de l'avis avant présentation à l'AG pour vote et adoption

# 01

## **Pourquoi changer ?**

*Tensions · forces · enjeux*

# Ce que l'analyse nous a appris

*Séminaire équipe 2026 · 3 tensions à résoudre · forces à préserver*

## Tensions

---

- Délais trop longs : 3 à 6 mois entre visite et rendu, sans signal intermédiaire
- Formalisation excessive : rédaction dense qui noie le conseil
- 6 dénominations sans lien avec la notion de projet

## Forces

---

- Visite terrain irremplaçable · 47 ans de mémoire · qualité pédagogique des rendus
- Vision extérieure professionnelle architectes et paysagistes
- Neutralité · qualité pédagogique · aide à la décision sans prescrire

# 02

## **Notre terrain : les communes**

*Qui nous sollicite*

## Le profil de nos communes

2/3

des communes  
< 2 000 hab.

100

dossiers conseil  
traités / an

47

ans de mémoire  
territoriale

135

communes  
Adhérentes 2025



# Pour les élus

*Dialogue, proximité, solutions concrètes*

## Une réponse rapide après la visite

---

L'enthousiasme post-visite est une fenêtre courte. L'absence de retour pendant 2 mois peut être perçue comme un désintérêt.

## Des réponses claires, pas des rapports

---

Un maire de 500 habitants n'a pas toujours le temps de lire 20 pages, tout comme ses conseillers. Il s'agit de pouvoir apporter une réponse synthétique, surtout au début

## Du conseil et de l'échange

---

La notion d'échange est très importante : le temps à y consacrer ne doit pas être négligé au profit du temps passé à rédiger le conseil.

## Une co-construction

---

Un conseil que l'élu n'a pas coconstruit est moins appropriable. S'il ne s'y reconnaît pas complètement, il ne le mettra pas en œuvre ou de manière partielle.

# 03

## L'ancien mode de fonctionnement

*Barème · plafonds · forfaits*

# Le parcours actuel et les contributions

6 dénominations avec des niveaux de contributions nombreux (adhérents vs non adhérents)

|                    |                                        |                     | Fréquence |
|--------------------|----------------------------------------|---------------------|-----------|
| Conseil Ponctuel   | Premiers éléments de retour            | Gratuit             | ++++++    |
| Conseil Complet    | Définition des besoins, pré-diagnostic | Gratuit si adhésion | +         |
| Conseil Spécifique | Simulations, propositions, schémas     | Gratuit si adhésion | +++       |

Sous conventions

|                           |                                                     |                                                                       |      |
|---------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------|
| Accompagnement Ponctuel   | Consultation simplifiée, cahier des charges         | Forfait <u>2 jours</u><br>500 € (adhérents)<br>700 € (non adhérents)  | ++++ |
| Accompagnement Complet    | Cahier des charges + auditions + analyse des offres | Forfait <u>3 jours</u><br>750 € (adhérents)<br>1050 € (non adhérents) | +    |
| Accompagnement Spécifique | Sur-mesure : démarches particulières, ateliers      | 250 €/jour(non adhérents) –350<br>€/jour (non adhérents)              | ++   |

Base de calcul des forfaits et du sur-mesure : 500 € la journée avec 250 € pour les adhérents et 350 € pour les non-adhérents

# Le système actuel d'adhésion

*Inchangé depuis 2016 / 6 strates et 3 familles*

## "Petites" communes

- < 500 hab. 50 €
- 500–1 000 hab. 100 €
- 1 000–1 999 hab. 200 €

## Communes "moyennes"

- 2 000–4 999 hab. 700 € \*
- 5 000–9 999 hab. 900 € \*
- \* (plafonné 500 € si convention)

## "Grandes" communes

- ≥ 10 000 hab 1 500 € \*
- \* (plafonné 500 € si convention)

*Le plafond à 500 € crée une différence entre les communes qui conventionnent ou pas et une complexité de traitement ; il serait utile de se pencher sur le sujet.*

# Adhésions 2016–2025

**240%**

progression  
adhésions 2016–2025

**32%**

communes  
< 500 hab. adhérentes

**70%**

communes  
1 000–5 000 hab.

**45**

communes  
fidèles ≥ 8 ans

# Conventions 2016–2025

124

conventions  
signées 2016–2025

12 j

temps moyen  
accompagnement complet

13

conventions  
en moyenne / an

80%

portées par strates  
500–4 999 hab.

# À retenir

*Sur 10 ans de pratique du système*

## Adhésions

---

Les strates moyennes (1000 à 5000 habitants) sont largement adhérentes ; les deux angles morts sont les toutes petites communes et les grandes villes. L'enjeu est que le plus grand nombre de communes, de tailles variées, puissent participer à la vie du CAUE 79.

## Conventions

---

L'Accompagnement Complet (phase recrutement) représente 75 % du volume mais le forfait de 3 jours pour ce dernier est sous estimé.

## Adhésions et conventions

---

Dans la pratique depuis 2016, les communes qui se sont engagées dans un accompagnement adhérent toujours

# 04

## **Le nouveau parcours**

*3 phases · terrain · dialogue*



# Le nouveau parcours

*3 phases centrées sur le projet · du diagnostic à la mise en œuvre*

## Phase 1 — Qualification & diagnostic

**Aller voir. Écouter. Conseiller vite**

*CR A4 recto-verso envoyé sous 15 jours*

## Phase 2 — Définition partagée

**Co-construire pour décider ensemble.**

*Diaporama allégé co-rempli en séance.  
Aide à la décision*

## Phase 3 — Mise en œuvre

**Choisir entre 3 branches selon les besoins**

- recrutement MOE,
- réalisation avec agents/habitants
- études stratégiques.

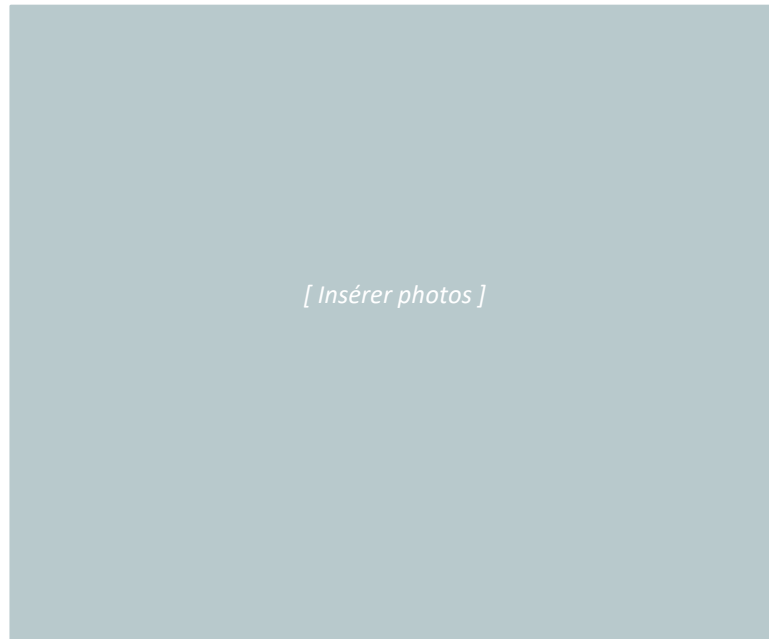
*Contenu sur-mesure adapté au projet*

# Phase 1 - En expérimentation

*En cours depuis 2026 · premiers retours terrain*

- Format A4 , 2 à 6 pages recto-verso
- Envoyé sous 15 jours après la visite · délai tenu dans les premiers essais
- Nombre de CR envoyés depuis le début de l'essai : 5 depuis mai
- Retour des élus globalement très positifs
- Suggestion élus : donner aussi délais pour la phase 2

*Cette expérimentation nous a montré que ce type de conseil fonctionne*



*Photos à insérer*

# Phase 2 — Définition partagée

*La séance de travail avec l' élu*

## Le format · le diaporama

---

Diaporama allégé · parties laissées vides · co-remplies en direct avec l' élu

## Les objectifs

---

Répondre sans noyer · rendre l' élu acteur · valoriser l' échange · garder la posture CAUE (indépendance, aide à la décision et non prescription)

*Un moment privilégié d'échanges, de sensibilisation sur-mesure, à l'aide de supports simples et dosés en matière d'information, possible grâce à un gain de temps (moins de rédaction).*

# Phase 3 — Mise en œuvre · 3 branches

*Adapté à chaque commune*

## A — Recrutement BE privés

---

CDC · règlement de consultation ·  
analyse des candidatures · conduite des  
auditions · aide au choix du MOE.  
Neutralité vis-à-vis des candidats.

## B — Réalisation interne

---

Schémas et plans de travail · ateliers de  
concertation avec les habitants · travail  
direct avec les agents communaux. Très  
adaptée aux petites communes.  
1 à 2 / an maximum.

## C — Études stratégiques

---

Le CAUE ne réalise pas ces études lui-même. Il aide à recruter le bon bureau et formuler la commande : plan-guide, programmation architecturale, revitalisation de centre-bourg.

*Il s'agira là aussi d'alléger nos productions, afin de passer la main aux professionnels (MOE, programmiste, etc.)*

# 06

## Nouveau modèle

*Loi 1977 · adhésions · conventions  
et contributions*

# 3 critères · ce que la loi permet

## Conserver modèle CAUE 79 en l'adaptant

---

- Transparence — barème adopté en AG et publié
- Co-financement — 250 €/j commune · 250 €/j CAUE · base 500 €/j inchangée
- Mise en valeur le temps terrain — la ressource rare et irremplaçable du CAUE

## Ce que les statuts permettent

---

*La contribution est possible : c'est une participation à une mission d'intérêt public partagée.*  
*Le CAUE s'investit également.*

# Nouveau système – adhésions

## *Des ajustements*

- Tarifs petites communes en-dessous de 2000 hab. inchangés  
(< 500 hab. : 50 € · 500–1 000 : 100 € · 1 000–1 999 : 200 €)
- Baisses sur les moyennes et grandes strates moyennes  
700 € → 600 € (2 000 à 5 000 hab.)  
900 € → 800 € (5 000 à 10 000 hab.)  
1500€→ 1000 € (+ de 10 000 hab.)
- Suppression du plafond 500 € : fin de la différence de traitement entre communes conventionnantes et non conventionnantes

*Pas de hausse globale. Quelques baisses. Une simplification*

# Nouveau système - parcours

*Mettre en valeur l'adhésion*

## Phase 1

### Qualification & diagnostic

- Ouvert à toutes les communes
- Sans contribution financière de la part des communes

## Phase 2

### Définition partagée

- Réservée aux communes adhérentes
- Sans contribution financière de la part des communes

## Phase 3

### Mise en œuvre · sous convention

- Réservée aux communes adhérentes
- Tarif unique 250 €/j commune et 250 €/j CAUE (base 500 €/ jour inchangée)
- Suppression forfaits fixes
- Fourchette de jours indicative · le montant est calculé sur la base de la moyenne de cette dernière

*Toujours proposer un conseil gratuit, adhérent ou pas (phase 1)*

*Pour les phases suivantes mettre en valeur l'adhésion*